



## Section Organisation des Compétitions du Dimanche

### SAISON 2018/2019

#### PROCÈS-VERBAL n°11

---

Réunion du : mercredi 10 octobre 2018

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **DEROGATIONS – SAISON 2018/2019**

**de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,**

**TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne **les DEUX (2) dernières journées.****

**En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories**

**et les 2 dernières journées pour le *Championnat Régional Seniors*.**

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

**2018/2019 - DEROGATIONS CHAMPIONNATS ET COUPES**

**500411 – POISSY A.S.**

U15 R3/D : matchs toute la saison à 14h00.

**519619 – AULNAY C.S.L.**

SENIORS R2/C : matchs toute la saison à 15h30

**539013 – RACING CF 92**

U14 Rég. / B : matchs toute la saison à 14h00.

**COUPE DE FRANCE – 5<sup>ème</sup> TOUR**

**Equipements :**

Tous les clubs participant au 5<sup>ème</sup> tour seront d'un 2<sup>ème</sup> jeu d'équipements (maillots / shorts / chaussettes) complémentaires de celui reçu au 4<sup>ème</sup> tour.

Il est rappelé que les clubs doivent respecter les couleurs domicile / extérieur dans le port des équipements. Ainsi, les clubs recevants doivent obligatoirement porter les équipements blanc ou rouge.

Les clubs visiteurs doivent obligatoirement porter les équipements bleu, vert ou jaune.

**Les équipements sont à retirer au siège de la Ligue aux horaires d'ouverture habituels jusqu'au vendredi 12/10/2018 inclus.**

**Arbitrage :**

<b><u>5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France</u></b>			
<b>Club Recevant</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nombre d'Arbitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 1	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club recevant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 1	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 1	<b>3 AO</b>	A la charge du club recevant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

**NOUVEAUTE :**

**En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés)**

**21043228 : CARRIERES SUR SEINE US / NOISY LE GRAND FC du 14/10/2018**

Demande FOOTCLUBS de CARRIERES SUR SEINE US proposant un terrain classé pour son match.  
Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 à 14h30, sur le stade de TOBROUK à SARTROUVILLE.

**Accord de la Section.**

**21043236 : ST GERMAIN ST PIERRE FC / VERSAILLES 78 FC du 14/10/2018**

Demande de ST GERMAIN ST PIERRE FC de jouer cette rencontre à 15h30 via FOOTCLUBS.

**La Section ne peut autoriser un coup d'envoi à 15h30 car le terrain concerné ne dispose pas d'un éclairage classé, la rencontre est maintenue à la date et à l'heure officielles.**

**21043230 : PLESSIS ROBINSON FC / DRANCY JA du 14/10/2018**

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 à **17h00**, au Parc des Sports du Hameau au PLESSIS ROBINSON.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**21043226 : GRIGNY US / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 14/10/2018**

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 à **18h00**, au Parc des Sports et Loisirs à GRIGNY

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**21043221 : LUSITANOS ST MAUR US / LES MUREAUX OFC du 14/10/2018**

Demande des LUSITANOS ST MAUR pour jouer le SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 en raison de l'occupation du terrain le dimanche et refus des MUREAUX OFC via FOOTCLUBS.

Courriel des MUREAUX OFC informant de la possibilité de recevoir.

Courriel et demande FOOTCLUBS de LUSITANOS ST MAUR proposant de jouer le DIMANCHE à 18h au stade CHERON et refus du club LES MUREAUX.

**La Section demande au club des LUSITANOS ST MAUR US de proposer un terrain de repli classé en niveau 5 minimum pour le Vendredi 12 octobre 2018 à 12h au plus tard.**

A défaut, le match sera inversé et se jouera le dimanche 14 Octobre 2018 à 14h30 au Stade Léo LAGRANGE aux MUREAUX.

**SENIORS - COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.  
2ème Tour**

**21043197 : ST LEU 95 FC / PARISIENNE ES du 14/10/2018**

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Vendredi 12 Octobre 2018 à 20h00**, au stade municipal à SAINT LEU LA FORET.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**SENIORS - CHAMPIONNAT**

**FMI**

**20436239 : CERGY PONTOISE FC / GOUSSAINVILLE FC du 07/10/2018 (R3/D)**

La Section constate qu'à l'occasion de cette rencontre n'a pas été mis en oeuvre le système de la feuille de match informatisée.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournies par CERGY PONTOISE FC,

Considérant que la F.M.I. n'a pas pu être utilisée car aucune mise à jour n'avait été faite sur la tablette ni la synchronisation des licences du club,

Considérant que la non utilisation de la FMI est de la responsabilité du club recevant,

Par ces motifs,

. inflige un 1<sup>er</sup> avertissement au club de CERGY PONTOISE FC.

**20434906 : PARIS FC / MEAUX ACADEMY CS du 06/10/2018 (N3)**

La Section enregistre l'inversion des rencontres comme suit :

Aller – 20434906 : MEAUX ACADEMY CS / PARIS FC le 06/10/2018

Retour – 20434997 : PARIS FC / MEAUX ACADEMY le 16/03/2018.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**20434732 : PLESSIS ROBINSON FC / CONFLANS FC du 06/10/2018 (R1/A)**

Lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et du courriel du club de CONFLANS FC,

La Section entérine le résultat suivant :

PLESSIS ROBINSON FC : 3 buts

CONFLANS FC : 1 but

Transmis à la Commission Régionale de Discipline pour le problème lié aux avertissements.

**20435723 : CHOISY LE ROI AS / POISSY AS du 11/11/2018 (R2/D)**

Courriel du Service des Sports de la Ville de CHOISY LE ROI informant de la fermeture de l'ensemble des installations du Stade Jean BOUIN le 11 Novembre 2018.

**La Section demande au club de CHOISY LE ROI AS de lui communiquer le terrain de repli pour jouer ce match ou d'inverser la rencontre avec l'accord de son adversaire.**

**20435849 : TREMPAIN FOOT / ETAMPES FC du 21/10/2018 (R3/A)**

Arrêté municipal de la Ville de CORBEIL ESSONNES informant de l'indisponibilité des installations à cette date.

La Section demande au club de TREMPAIN FOOT de lui communiquer un terrain de repli, **au plus tard le vendredi 19 Octobre 2018 à 12h00.**

Précise au club qu'il a la possibilité d'inverser la rencontre, avec l'accord de son adversaire.

**U19 - COUPE GAMBARDILLA - CREDIT AGRICOLE -  
- 2ème Tour -**

**Terrain indisponible le 14/10/2018**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 09 Octobre 2018. En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.**

**1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe Gambardilla.

**Arbitrage:**

Pour ces rencontres, il sera désigné **(1) UN** Arbitre officiel, à la charge du club recevant.

**21047010 : NEUILLY OL. / LE RAINCY FA du 14/10/2018**

Courriel de NEUILLY OL.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Octobre 2018 à 12h00 en lever de rideau des Seniors, au stade MONCLAR à NEUILLY SUR SEINE.

**Accord de la Section.**

**21047044 : ES SEIZIEME / ARPJONNAIS du 14/10/2018**

Courriel des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Octobre 2018 à 13h30, au Parc des Sports Interdépartemental n°5 à PUTEAUX.

**Accord de la Section.**

**21047062 : CAP CHARENTON / VERRIERES LE BUISSON du 14/10/2018**

Demande de changement d'horaire du CAP CHARENTON via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Octobre 2018 à 11h30, au stade Henri GUERIN à CHARENTON LE PONT.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord de VERRIERES LE BUISSON parvenu dans les délais impartis.**

**21047031 : BOUSSY QUINCY FC / VILLEMOMBLE SP. du 14/10/2018**

Courriel du FC BOUSSY QUINCY.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Octobre 2018 à 12h30, en lever de rideau des Seniors, sur le stade de la Ferme – 1rue de Rochopt à BOUSSY ST ANTOINE.

**Accord de la Section.**

**21047030 : FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE / COSMO TAVERNY du 14/10/2018**

Demande de changement d'horaire des FLAMBLOYANTS DE VILLEPINTE via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Octobre 2018 à 12h30, en lever de rideau des Seniors, sur le stade INFROIT à VILLEPINTE.

**Accord de la Section.**

**U19 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**

**2<sup>ème</sup> et dernier Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 16 OCTOBRE 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

**La Section demande aux arbitres désignés, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.**

**20502878 : ANTONY FOOT EVOLUTION / BLANC MESNIL SFB du 23/09/2018 (R2/B)**

**1<sup>er</sup> Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

**20502867 : ISSY LES MOULINEAUX FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 30/09/2018 (R2/B)**

**U19 – CHAMPIONNAT**

**FMI**

**20502883 : ANTONY FOOT EVOLUTION / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 07/10/2018 (R2/B)**

La Section,

Après de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la F.M.I. n'a pas pu être utilisée car l'éducateur du club d'ANTONY FOOT EVOLUTION ne disposait pas de ses codes d'accès,

Vu la situation et l'engagement du club du club d'ANTONY FOOT EVOLUTION,

**Demande impérativement au club d'ANTONY FOOT EVOLUTION d'être opérationnel sur ses prochains matchs (dernier rappel).**

**20503552 : PARIS UNIVERSITE CLUB / VAL YERRES CROSNE du 07/10/2018b (R3/C)**

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la F.M.I. a été utilisée mais n'a pas été transmise,

Par ce motif,

**. demande au club de PARIS UNIVERSITE CLUB. de transmettre la F.M.I. (1<sup>er</sup> rappel).**

**U17 - COUPE DE PARIS I.D.F.****21046915 : BLANC MESNIL SPORT FOOT / BRETIGNY CS du 14/10/2018**

Courriel de BLANC MESNIL SPORT FOOTBALL.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 à 15h00, sur le stade Jean BOUIN au BLANC MESNIL.

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY CS parvenu dans les délais impartis.**

**21046919 : PARIS UNIVERSITE CLUB / AS MEUDON du 14/10/2018**

Courriel de PARIS UNIVERSITE CLUB.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 14 Octobre 2018 à 15h00, sur le stade DALMASSO – 4 avenue Pierre de Coubertin – Cité Universitaire à PARIS 14ème

**Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit de l'AS MEUDON parvenu dans les délais impartis.**

**U17 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**

Non envoi de l'original de la feuille de match après 2 réclamations.

**Match Perdu par Pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (art.44 du RSG de la LPIFF).

**Réception du rapport de l'arbitre précisant le résultat de la rencontre concernée.**

**20506792 : CRETEIL LUSITANOS / BUSSY ST GEORGES FC du 09/09/2018 (R3/D)**

CRETEIL LUSITANOS : -1 pt – 0 but

BUSSY ST GEORGES FC : 0 pt – 1 but.

Rappel des précédentes demandes :

1<sup>ère</sup> demande le 26/09/2018 (journal numérique n°495)

2<sup>ème</sup> demande le 02/10/2018 (journal numérique n°496)

**U17 – CHAMPIONNAT****FMI****20506279 : GARGES LES GONESSE FCM / PARIS CENTRE DE FORMATION FOOT PARIS du 07/10/2018 (R2/B)**

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la F.M.I. a été utilisée mais n'a pas été transmise,

Par ce motif,

**. demande au club de GARGES LES GONESSE FCM de transmettre la F.M.I. (1<sup>er</sup> rappel).**

**20506543 : VERSAILLES 78 FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 07/10/2018 (R3/B)**

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la F.M.I. n'a pas pu être utilisée car l'éducateur du club d'ANTONY FOOT EVOLUTION ne disposait pas de ses codes d'accès,

Vu la situation et l'engagement du club du club d'ANTONY FOOT EVOLUTION,

**Demande impérativement au club d'ANTONY FOOT EVOLUTION d'être opérationnel sur ses prochains matchs (dernier rappel).**

**20506668 : BRIARD SC / EVRY FC du 23/09/2018 (R3/C)**

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la F.M.I. a été utilisée mais n'a pas été transmise,

Par ce motif,

. **demande au club de BRIARD SC de transmettre la F.M.I. (1<sup>er</sup> rappel).**

**20506810 : BRETIGNY CS / VILLEJUIF US du 07/10/2018 (R3/D)**

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournies par le CS BRETIGNY, considérant que la F.M.I. n'a pas été utilisée en raison d'un problème informatique, considérant qu'une feuille de match papier a été établie, par ce motif,

. **dit que la responsabilité des 2 clubs n'est pas engagée.**

**20506287 : TREMBLAY F.C. / RACING COLOMBES 92 du 21/10/2018 (R2/B)**

Rappel

La Section prend note du terrain de repli proposé par le club de TREMBLAY F.C. accompagné de la convention de mise à disposition de l'installation du propriétaire.

Ce match aura lieu sur le terrain synthétique du stade Lénine; 20 avenue Jules Ferry 92240 MALAKOFF.

**Accord de la Section qui demande au club de TREMBLAY F.C. de lui communiquer l'horaire du coup d'envoi.**

**U16 - FEUILLE de MATCH MANQUANTE**

**2<sup>ème</sup> et dernier Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 16 OCTOBRE 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

**La Section demande à l'arbitre désigné, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.**

**20507066 : ISSY LES MOULINEAUX FC / MONTFERMEIL FC du 23/09/2018 (Poule B)**

**U16 – CHAMPIONNAT**

**20507087 : BOULOGNE BILLANCOURT AC / ISSY LES MOULINEAUX FC du 04/11/2018 (Poule B)**

Demande d'avancement de la rencontre des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 à 17h00, au stade LE GALLO à BOULOGNE BILLANCOURT.

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**U15 – CHAMPIONNAT**

**20474866 SARCELLES AAS 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 20/10/2018 – R1/B**

Accord des 2 clubs via Footclubs pour reporter le match au 24/11/2018.

La Section ne peut pas répondre favorablement à cette demande, la date du 24/11/2018 étant réservée au à la Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF U15.

De plus, aucun motif accompagnant cette demande n'a été indiqué.

**20474952 BOBIGNY AF 1 / VERSAILLES FC 78 1 du 13/10/2018 – U15 R2/A**

Demande via Footclubs de BOBIGNY AF 1 pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de VERSAILLES FC 78 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 12/10/2018 à 16h00.

**20475130 TRAPPES ES 1 / PUC 1 du 13/10/2018 – U15 R3/A**

Demande via Footclubs de TRAPPES ES 1 pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de PUC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 12/10/2018 à 16h00.

**20475291 AULNAY CSL / NEUILLY SUR MARNE du 25/05/2019 – U15 R3/B**

Courriel de la Mairie d'AULNAY SOUS BOIS demandant à ce que cette rencontre soit déplacée sur le terrain n°2 du stade Vélodrome en raison d'une compétition de cyclisme ce jour-là.

**Accord de la Section.**

**20475400 ENTENTE SSG 2 / MEAUX CS AC. 1 du 13/10/2018 – U15 R3/D**

Demande via Footclubs de l'ENTENTE SSG 2 pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de MEAUX CS AC. 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 12/10/2018 à 16h00.

**20475401 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 13/10/2018 – U15 R3/D**

Demande via Footclubs de ANTONY FOOT EVOLUTION 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 16h30.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de BUSSY ST GEORGES FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 12/10/2018 à 16h00.

**20475404 NANTERRE ES 1 / BAGNEUX COM 1 du 13/10/2018 - U15 R3/D**

Demande via Footclubs de NANTERRE ES 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 16h30.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de BAGNEUX COM 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 12/10/2018 à 16h00.

**CHAMPIONNAT U15 – FEUILLE DE MATCH INFORMATIQUE**

**20475304 SENART MOISSY 2 / BRIARD SC du 22/09/2018 – U15 R3/C**

La Section,

Considérant que la FMI n'a pas pu être transmise du fait que l'arbitre du match ait oublié de la clôturer,  
Considérant que malgré la transmission des informations nécessaires, la FMI n'est toujours pas récupérée,  
Par ces motifs,

Demande à l'arbitre officiel de la rencontre un rapport précisant :

- Le résultat du match
- les sanctions éventuelles (cartons jaunes ou rouge)

**20475389 BUSSY ST GEORGES FC 1 / CLICHY USA 1 du 15/09/2018 – U15 R3/D**

La Section,

Considérant que la FMI n'a pas pu être transmise du fait que l'arbitre du match ait oublié de la clôturer,  
Considérant que malgré la transmission des informations nécessaires, la FMI n'est toujours pas récupérée,  
Considérant que le club de BUSSY ST GEORGES indique qu'il n'a pu accéder aux données du match pour transmettre la FMI,

Par ces motifs,

Demande à l'arbitre officiel de la rencontre un rapport précisant :

- Le résultat du match
- les sanctions éventuelles (cartons jaunes ou rouge)

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF U15**

**Tirage au sort des 1/32<sup>èmes</sup> de Finale :**

Les rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé et auront lieu **le SAMEDI 24 novembre 2018 (visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).**

En cas d'indisponibilité du club recevant, ce dernier devra proposer un terrain de repli ; à défaut, le match sera inversé.



**EPREUVE:**

Sauf dérogation accordée par la Section compétente, le coup d'envoi des rencontres est fixé à 15h30.

**Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.**

**FEUILLES DE MATCH :**

Utilisation de la Feuille de Match Informatique.

**ARBITRAGE:**

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

**C.D.M. – COUPE DE PARIS I.D.F.****21047077 : PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE / SUISSE DE PARIS du 14/10/2018**

Courriel des PORTUGAIS D'AUBERGENVILLE informant de l'indisponibilité de ses installations à cette date et de SUISSE DE PARIS confirmant la possibilité de recevoir.

Cette rencontre aura lieu le DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 à 9h00, sur le stade Suzanne LENGLEN – 2 rue L. Armand à PARIS 15<sup>ème</sup>.

**Accord de la Section.**

**C.D.M. – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE****2<sup>ème</sup> et dernier Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir pour **MARDI 16 OCTOBRE 2018, dernier délai**, sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art.44 du RSG de la LPIFF).

**La Section demande à l'arbitre désigné, un rapport précisant le résultat de la rencontre concernée.**

**20847986 : COURBEVOIE SO. / BOBIGNY ACADEMIE du 23/09/2018 (R3/B)****1<sup>er</sup> Rappel**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

**20847975 : ST CLOUD FC / PORTUGAIS D'ANTONY du 09/09/2018 (R3/B)****ANCIENS – COUPE DE PARIS I.D.F.****20960358 : ESPERANCE PARIS 19<sup>ème</sup> / QUINCY VOISINS FC US du 30/09/2018**

La Section,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Absence de l'équipe de QUINCY VOISINS FC US à l'heure du coup d'envoi,

Enregistre **le forfait non avisé de QUINCY VOISINS FC US**, l'équipe de l'ESPERANCE PARIS 19<sup>ème</sup> est qualifiée pour le prochain tour.

**21047146 : COMBS LA VILLE CA / MONTREUIL RSC du 14/10/2018**

Demande de changement de date et d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **Judi 18 Octobre 2018 à 20h30**, sur le Parc des Sports Alain MIMOUN à COMBS LA VILLE.

**Accord écrit des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**

**ANCIENS – CHAMPIONNAT****554308 : SEVRAN F.C. (R3/D)**

Courriel de SEVRAN FC du 05/10/2018 indiquant son forfait général.

La Section enregistre le forfait général de l'équipe.

**20442858 : FRESNES AAS / QUINCY VOISINS FC US du 09/09/2018 (R1)**

Réception du rapport de l'arbitre officiel et d'un courrier de FRESNES AAS.

La Section prend note des explications et entérine le score du match :

FRESNES AAS : 4 buts – 3 pts

QUINCY VOISINS FC US : 2 buts – 0 pt.

**20442879 : TORCY P.V.M. / QUINCY VOISINS FC US du 07/10/2018 (R1)**

La Section,

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été arrêté à la 51<sup>ème</sup> de jeu car l'équipe de QUINCY VOISINS FC US a été réduite à 7 joueurs.

Par ce motif,

**. donne match perdu par pénalité QUINCY VOISINS FC US (-1 pt – 0 but) pour en attribuer le gain à TORCY P.V.M. (3 pts – 2 buts).**

**20443843 : ENT. BAGNEAUX NEMOURS / SAVIGNY LE TEMPLE FC du 25/11/2018 (R3/C)**

Demande d'inversion des 2 clubs via FOOTCLUBS

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 25 Novembre 2018 à 9h30, au stade Jean BOUIN à SAVIGNY LE TEMPLE.

Les rencontres deviennent :

Aller – 20443843 : SAVIGNY LE TEMPLE FC / ENT. BAGNEAUX NEMOURS du 25/11/2018

Retour – 20443909 : ENT. BAGNEAUX NEMOURS / SAVIGNY LE TEMPLE FC du 31/03/2018

**Accord des 2 clubs.**

**Accord de la Section.**